



## **Procès-verbal de la séance de conseil municipal du 07 novembre 2023**

*Date de la convocation et affichage : le 26 octobre 2023.*

*Date d'affichage du procès-verbal : le 14 novembre 2023.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 11*

*Présents : 11*

*Pouvoir : 0*

*Votants : 11*

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

### **Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire, soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

***Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées :***

### **Délibérations :**

- Requalification de la RN44 – Choix de l'attributaire après appel d'offre sur les postes VRD-EV,
- Uniformisation des durées de concession funéraire,

### Questions diverses :

- Convention 30 millions d'amis,
- Travaux sente piétonne entre Chepy et Moncetz-Longevas.

### Délibérations :

#### 1541 -2023 : Requalification de la RN44 – Choix de l'attributaire après appel d'offre sur les postes VRD-EV :

Monsieur le Maire rappelle que le marché à procédure adaptée concernant la requalification de la RN 44 portant sur la partie VRD - EV a été publié en ligne en date du 12 septembre dernier sur la plateforme SPL-Xdémat'.

**Pour le lot VRD (Voiries et Réseaux divers), 6 entreprises ont répondu dans les délais à ce marché, avec pour certaines des variantes :**

- LA MARNAISE,
- COLAS,
- EUROVIA,
- EIFFAGE,
- SMTP et
- GOREZ.

**Pour le lot EV (Espaces verts), 4 entreprises ont répondu dans les délais à ce marché, avec pour certaines des variantes :**

- MEUSE PAYSAGE,
- France Environnement,
- IdVerde,
- ARTOPIA.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différents documents de synthèse des offres, (document de contrôles et document d'analyses) élaborés, pour avis, par le Cabinet de géomètres experts TERRA.

Après l'analyse et l'exposé des offres et variantes VRD-EV il en ressort que :

- L'offre VRD avec variante de l'entreprise EIFFAGE demeure selon l'avis unanime du Conseil Municipal, la plus proche esthétiquement du projet et la plus intéressante techniquement et financièrement pour un montant global de 835 731.18 € HT.
- L'offre EV de l'entreprise ARTOPIA, ayant obtenue la meilleure note remplit tous les critères demandés dans le marché.

#### ***Le Conseil Municipal,***

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité le choix de l'entreprise **EIFFAGE** pour la maîtrise d'œuvre du lot Voirie et Réseaux Divers (VRD) concernant la requalification de la RN 44 pour un montant total HT de 835 731.18 €,
- **Approuve** à l'unanimité le choix de l'entreprise **ARTOPIA** pour la maîtrise d'œuvre du lot Espaces Verts (EV) concernant la requalification de la RN 44 pour un montant total HT de 108 097.53 €,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

**1542 -2023 : Uniformisation des durées de concession funéraire :**

Suite à la délibération n°1540 fixant le tarif de nouvelles concessions, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Conseillers d'unifier les durées de demande de concession.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité*** de fixer la durée à 30 ans pour toute concession.

Ainsi le prix des redevances funéraires et les durées, à compter du 8 novembre 2023, seront pratiqués comme suit :

<b>CONCESSION AU CIMETIERE</b>  <i>1M<sup>2</sup></i>	<b>30 ANS</b>	100€
---	---------------	------

<b>CONCESSION D'UNE CAVURNE</b>  <i>60 cm X 60 cm</i>	<b>30 ANS</b>	300€
---	---------------	------

<b>CONCESSION D'UNE CAVURNE EN TERRAIN NU</b>  <i>60 cm X 60 cm</i>	<b>30 ANS</b>	100€
---	---------------	------

<b>CONCESSION AU COLUMBARIUM</b>	<b>30 ANS</b>	400€
--------------------------------------	---------------	------

<b>OCCUPATION DU CAVEAU TEMPORAIRE</b>  <small>Dans la limite maximum de 90 jours</small>	Par jour	5€
---	----------	----

**Questions diverses :**

- **Convention 30 millions d'amis :**

Afin de poursuivre notre démarche de régulation et de gestion des populations de chats libres sauvages, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de signer une convention avec l'Association « 30 millions d'amis » et « BUDDY CHATS ». Madame RENAULT, référente et interlocutrice principale pour ce projet, informe le Conseil Municipal que les conventions pourront être signées conjointement dans la semaine qui suivra cette réunion.

- **Sente piétonne :**

Madame MENISSIER fait remarquer que la sente piétonne reliant la Commune de Chepy à la Commune de Moncetz-Longevas a tendance en période estivale à s'enherber rapidement, ce qui occasionne un entretien supplémentaire et plus régulier pour notre agent technique. Madame MENISSIER soumet l'idée, suivant les moyens financiers de la Commune, de travailler sur un projet plus ambitieux et demandant moins d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.

Fait à Chepy, le 14 novembre 2023

*La secrétaire de séance,*

**M. MENISSIER**

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**